

Réf : DCM/2017/n°19/8.8 /02-02/13

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	26

Date de la convocation : 24-01-2017
Date de l'affichage : 27-01-2017

SEANCE DU 2 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le DEUX FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

OBJET :

**EPTB VIDOURLE -
SURVEILLANCE EN CRUE DU
SYSTEME ENDIGUE.**

Rapporteur : G. TRAUJLET

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Marielle NEPTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

P. DEVILLE à JC CAMPOS
C. BERTINI à O. BERTRAND

J.C BASCHIOU à G. TRAUJLET
A. BONNET à F. LABARUSSIAS

Absents : S. ROUS, A. JACINTO

Secrétaire de séance : O. BERTRAND

Dans le cadre de la gestion du système endigué, l'EPTB Vidourle (établissement public territorial du bassin du Vidourle) et les communes ont vocation à intervenir pour la réalisation de travaux ou d'actions sur les ouvrages hydrauliques dans le cadre des dispositions relatives aux consignes écrites dans lesquelles sont fixées les instructions de surveillance des ouvrages en toutes circonstances ainsi que celles concernant leur exploitation en période de crue.

C'est ainsi qu'a été défini le rôle de l'EPTB Vidourle et des communes en période de crise.

La gestion en crue se décompose selon les modalités ci-dessous après le déclenchement de l'alerte orange par les services de l'Etat.

Déclenchement des Plans communaux de sauvegarde pour les communes après l'alerte météorologique (vigilance communale)

Alerte niveau 0

Suivi renforcé par les communes et l'EPTB vis les dispositifs existants (vigicrue, prévisions météo, internet...)

Alerte niveau 1

Niveau station de Sommières atteint 3 mètres ou 5.75 mètres à Gallargues (crue environ 300 m³/seconde à Sommières)

Déclenchement astreintes, visite sur digues par les équipes communales pour vérifier les batardeaux et les ouvrages traversant, contact Prédic, suivi régulier

Envoyé en préfecture le 06/02/2017
Reçu en préfecture le 06/02/2017
Affiché le 
ID : 030-213000037-20170202-DCM201719-DE

Prise de contact notamment avec Sommières

Appel pour la mise en place des batardeaux (propriétés privés et communes)

Alerte niveau 2 :

Niveau station de Sommières atteint 3,80 m ou 6.50 m à Gallargues (cruce environ 620 m³/seconde crue < 10 ans)

Visite des digues par une équipe de 2 agents communaux, les services de l'EPTB restent en contact

Suivi des informations sur l'évolution de la crue

Alerte niveau 3 :

Niveau station de Sommières atteint 4.50 m ou 7 m à Gallargues (cruce environ 750 m³/seconde crue < 10 ans), premier déversement sur le déversoir de Pitot (commune de Gallargues)

Surveillance des digues suspendue pour raison de sécurité : retour du personnel surveillant les ouvrages vers la commune dès les premiers déversements

Suivi des informations sur l'évolution de la crue : information des services de l'Etat et de l'EPTB par la commune

Alerte niveau 4 :

Lorsque le niveau de la station de Sommières atteint 5.50 soit 1 000 m³/seconde

Risque de rupture avéré des digues

Les services de l'EPTB et ceux de la commune restent en contact avec les différents acteurs pour définir et organiser les travaux post-crue

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider les consignes écrites reprises ci-dessus
- De désigner comme référents communaux : A. BAILLIEU – Responsable de terrain et G. TRAUJLET – Responsable CTM (cellule de crise).
- De dire que ces consignes seront intégrées au Plan communal de Sauvegarde

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :

(P. VAN DER LINDE ne participe pas au vote s'étant retirée de la séance).

- adopte les propositions.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 06-02-2017

- date d'affichage : 06-02-2017